



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction d'un Centre de Formation pour apprentis BTP

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BTP CFA HAUTE NORMANDIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELAUNAY Thierry, Président

RCS / SIRET

7 7 8 1 1 6 0 8 7 0 0 0 7 4

Forme juridique

Association

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 36 | Création d'un CFA pour apprentis du bâtiment de 14 181m ² de surface de plancher soit 10 000m ² < Surf Plancher 14181m ² < 40 000m ² La surface de la parcelle est de 41 209m ² soit inférieur à < 10ha. |
| 51 | Le site actuel est boisé: 0.50ha < Surface 41209m ² < 25ha. La parcelle est soumise à un arrêté d'autorisation de défrichement établi le 16/11/1992. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un établissement d'enseignement et de formation des apprentis comportant des lieux d'apprentissage général et "métiers", des locaux supports techniques , des espaces administratifs et de conférence.

A l'ouest de la parcelle, un bâtiment d'hébergement des apprentis est construit en R+2, dont le RDC sera aménagé avec des lieux de vie (foyer, cafétéria, salle TV, bibliothèque) et une zone de restauration (cuisine et salle à manger).

Au nord du terrain, une zone du projet est dédiée aux activités sportives en intérieur (gymnase) et en extérieur (plateau sportif) à destination des apprentis et autre centre de formation de la ZAC.

Un logement de fonction destiné au directeur de l'établissement complètent l'ensemble.

Les différents bâtiments seront desservis par une voie interne à double sens raccordée aux axes routiers Nord et Est de la parcelle. Un total de 218 places de stationnement sera créé sur le site afin d'accueillir le personnel, les apprentis, visiteurs et autres intervenants du centre de formation.

L'ensemble des locaux du CFA seront conforme à la RT2012 -20% THPE (Très Haute Performance Energétique).

4.2 Objectifs du projet

Offrir un centre de formation des Apprentis du Bâtiment et des travaux Publics au sein d'un quartier en plein renouveau dont les activités sont essentiellement basées sur le centre universitaire et la recherche.

Les atouts de ce site sont nombreux et ont été déterminant pour le choix d'implantation de cet établissement:

- la proximité des transports en commun (Métro / bus) et les voies routières existantes et récentes (vélo/VL/PL),
- l'absence de risques de nuisance et de pollutions de part l'implantation du site
- la proximité immédiate des écoles, des universités et centre de recherche du technopôle du Madrillet
- le site renvoie une image qualitative au point de vue architectural et particulièrement marquée par sa dominante végétale environnante
- le projet intègre dans son fonctionnement les contraintes pédagogiques de l'équipe enseignante, la conception répond de façon précise et affirmée à la volonté d'ouverture sur l'extérieur, en donnant à voir un bâtiment lumineux et sobre, s'inscrivant dans la continuité architecturale et paysagère caractérisant la zone du Madrillet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

A l'occasion de la réalisation de ce projet, une campagne de déboisement du site sera menée afin de dégager les espaces libres suffisants pour la construction du futur équipement.

Une partie des arbres existants sera cependant conservée au niveau de "l'agora" verte: espace de transition entre les bâtiments d'enseignement et d'hébergement à l'Ouest de la parcelle, ainsi qu'au droit des limites du terrain clôturés.

L'opération sera réalisée en une seule phase de travaux afin de garantir l'ouverture de l'établissement pour septembre 2018 au plus tard.

Aménagement urbain et accès:

1/ Une entrée au Nord depuis l'avenue Edmond Halley: véhicules et piétons

2/ Deux entrées véhicules depuis l'avenue Isaac Newton

3/ Un accès piéton depuis l'esplanade sur l'avenue Edmond Newton

Afin de répondre aux problématiques fonctionnelles, l'ensemble des locaux est implanté en simple rez de chaussée, exception faite de l'hébergement qui se développe en R+2.

Le projet se compose de plusieurs bâtiments répartis sur le site en fonction de leur destination:

1/ Les locaux d'apprentissage composés d'ateliers, espaces d'enseignement multidisciplinaires, et vestiaires sanitaires: implanté en peigne sur une rue intérieure dite "rue des métiers" et distribuant tous les espaces avec en tête de cette rue, les locaux administratifs, l'amphithéâtre et matériauthèque qui constituent l'accroche urbaine du projet et identifient l'entrée principale.

2/ A l'autre extrémité le bâtiment d'hébergement est implanté de façon légèrement différente, bien que raccordé par une galerie couverte à la "rue des métiers"

3/ un espace végétal : espace de transition

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La formation est dispensée à 1 350 inscrits par an, qui effectuent un roulement par ensemble de 450 apprentis à la fois.

L'encadrement est assuré par 70 personnes.

Le projet comprend :

- un bâtiment pour la formation des apprentis (RdC) avec:

- . des ateliers de formation dans les diverses disciplines (gros oeuvre/charpente/couverture/serrurerie/finitions/techniques...)
- . une administration, un amphithéâtre, des locaux annexes
- . des vestiaires et des salles d'enseignement multidisciplinaires (généraux, science, laboratoire...)

- un bâtiment pour l'hébergement de 80 apprentis (étage 1/2) avec les locaux d'animation et de restauration (RdC).

- un gymnase et un plateau sportif extérieur aménagé

- des bâtiments annexes (technique, chaufferie, stockage, etc...)

- 222 places de stationnement

- un logement de fonction

L'ensemble se développe en RDC excepté l'hébergement en R+2 et le logement de fonction en R+1

Les espaces libres seront traités et entretenus sous forme d'aires plantées répondant aux destinations suivantes:

- noues fortement végétalisées avec plantations spécifiques pour agrémenter ces espaces verts.

- les cours vertes entre locaux d'enseignement plantées d'arbustes persistants et d'arbres à développement moyen
- des haies vives au droit des jardins et parkings.

- des arbres à hautes tiges seront implantés sur l'esplanade principale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire - Déclaration au titre de la Loi sur L'Eau

Arrêté AGR /R/92/02096/A autorisant le défrichement de bois en date du 16 NOVEMBRE 1992 établi par le ministère de l'agriculture et du développement durable.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**Permis de construire****4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--------------------------------|-------------------------|
| Superficie du terrain | 41 209m ² |
| Bâtiments: Surface de plancher | 14 181 m ² |
| Espaces verts | 12 765 m ² |
| Hauteur des bâtiments | RDC à R+2 (hébergement) |
| Stationnement | 218 places de créer |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Avenue Newton
Technopôle du Madrillet
76800 SAINT ETIENNE
DU ROUVRAY

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 04' 27" E Lat. 49° 22' 49" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace libre actuellement boisé, sans usage particulier ni construction existante dans la parcelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU

ZAC 3 juillet 1991

PAZ modifié 30 janvier 2001

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site se trouve à proximité de la ZNIEFF de type II " Forêt de la Londe-Rouvray", (moins de 100 m) mais n'a pas d'emprise sur cette ZNIEFF. Par courrier du 25 septembre 2015, la métropole précise que le terrain cédé n'est pas le périmètre des ZNIEFF référencées. Il n'y a aucun APPB sur la commune. |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Saint-Etienne-du-Rouvray n'est pas une commune littorale. |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de parc Naturel marin, de réserve naturelle ou de parc naturel régional sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPBE Etat en Seine-Maritime, approuvé le 16/01/2015. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le site http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ , il n'y a aucune AVAP ou ZPPAUP concernant le site du projet. |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet ne fait pas partie du périmètre d'inventaire des zones humides réalisés par la DREAL de Normandie (selon le site http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map#). D'autre part, ce n'est pas une zone RAMSAR. Enfin, il n'y a pas de SAGE approuvé sur la commune. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune fait partie du PPRn - Inondation "Vallée de la Seine Boucle de Rouen" approuvé le 20/04/2009. Le site du projet ne fait pas partie de la zone réglementée de ce ppr. La commune n'est pas concernée par un PPRT (selon le site Parcellé situé en dehors du périmètre de risque d'inondation. Selon le site http://www.seine-maritime.gouv.fr/Publications/Information-des-acquereurs-et-locataires-sur-les-risques-majeurs/Recherche-par-commune) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après la carte de pollution des sols de Haute-Normandie (DREAL-CARMEN), le site du projet n'est pas un site pollué. Il se situe par contre à côté d'un site pollué, l'ancien dépôt de phosphogypse de Saint-Étienne-du-Rouvray (site BASOL numéro : 76.0244). |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map Le site fait partie de la ZRE de l'Albien. |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Selon le site http://www.arshn-perimetres-de-protection.fr/ Ouvrage les plus proches : à 5 km : F3 Saint-Etienne-la-Chappelle BSS 01005K0052 à 6 km : Oissel - La Perreuse/Le Catelier BSS 01005C00554 /00998D0349 à 9 km : Val de la Haye - BSS 00998A0035 |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a aucun site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement sur la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet est situé à 5 km du site Natura 2000 "Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime". |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le site http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ , il n'y a aucun monument historique ou site classé UNESCO à proximité. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélevements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aménagement du site ne nécessite pas de prélevements d'eau. Il s'agit de bâtiment de formation d'apprentis. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune implication sur les masses d'eau souterraines Il n'est pas prévu de sous sols, uniquement un vide sanitaire technique au droit de la zone restauration à l'ouest de la parcelle. |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prévoit un traitement des sols en place sous l'emprise des bâtiments et des voiries créées. Les sols existants seront donc remaniés sans évacuation de matériaux. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un aménagement paysager global du site intégrant des zones fortement végétalisées et pourvues de plantations spécifiques pour agrémenter ces espaces, des zones boisées et plantés, une mare, des espaces verts contribueront à compenser le déboisage du terrain existants et permettront le développement d'une nouvelle biodiversité en milieu urbain. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de zones sensibles concernées par le projet. |

| | | | | |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude correspond à une zone incluse dans un tissus urbain dense |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>L'ancien dépôt de photogypse situé près du projet est une ICPE, mais n'est plus en activité.</p> <p>Le site ne fait pas partie du périmètre du PPRT "Agglomération ROUEN-OUEST" prescrit le 12/03/2010).</p> <p>Il n'est pas non plus concerné par les zones d'effet du site PETROPLUS RAFFINAGE de Petit-Couronne.</p> <p>Ces données sont issues de http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/risques_technologiques.map#</p> |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Possibilité de présence de cavités inconnues</p> <p>Aléas de remontée de nappe très faibles</p> <p>Pas de risque d'inondation</p> |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'est pas source de bruit. Les activités futures devront respecter la réglementation. La phase chantier sera source de bruit lors des travaux de terrassements et de voiries.</p> |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La circulation automobile (VL et PL) génèrent des nuisances sonores sur l'avenue Newton. L'étude acoustique en cours montre que le projet n'a pas d'incidence sur le milieu environnant.</p> |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'est pas source d'odeur.</p> |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les activités futures devront respecter la réglementation.</p> |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'est pas source de vibrations.</p> |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les activités futures devront respecter la réglementation.</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La conception durable de l'éclairage residera tant dans le choix des matériaux que dans les principes d'éclairage qui faciliteront la maintenance, limiteront les risques de vandalisme, diminueront la fréquence des entretiens et limiteront les consommations énergétiques. |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas source d'émissions de polluants dans l'air. |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les eaux pluviales sont traitées par des noues plantées dans l'emprise de la parcelle , les rejets seront régulé à 2l/s/ha. Le stockage et la régulation des eaux pluviales en terrasse associées aux noues plantées sont prévues afin de garantir le respect du débit de fuite réglementaire vers le réseau EP. Une déclaration loi sur l'eau sera établie |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La gestion et le tri des déchets sur le site ainsi que leur valorisation sera réalisé par le Centre de Formation des apprentis en phase d'exploitation. En phase chantier, le prestataire sera soumis au tri sélectif des déchets suivant la charte qui sera établi. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non, il n'y a aucune zone de sensibilité particulière du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager à proximité. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le personnel du CFA est de 70 personnes. Les inscrits sont de 1350 élèves par ans qui effectuent des roulements de 450 apprentis en simultané sur des périodes en alternance. Une grande majorité est interne. Les fluxs seront proportionnelle au droit des différents accès sur les avenues Edmond Halley et Isaac Newton. Le projet ne devrait pas occasionner de difficultés particulière de circulation. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Non. Les bâtiments environnents sont principalement des locaux d'activité ou des bâtiments de bureaux n'engendrant pas d'incidence particulière.

Pour mémoire, démarrage du chantier de construction d'une Pépinière d'entreprise pour la SHEMA suite au déboisement de la parcelle Est face au futur CFA, rue Isaac Newton.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?Oui Non Si oui, décrivez lesquels :**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une ZAC en fort développement axé sur l'enseignement et la recherche.

Le nouveau CFA LANFRY sera ouvert vers l'extérieur et de taille équilibré avec son environnement (déploiement à RDC principalement). Il sera doté d'espaces qualitatifs au droit de ces accès pour créer un espace urbain de qualité.

Le projet du centre de formation ne présente aucun effet notable sur l'environnement de par sa conception et sa destination.

Des aménagements paysagers, zones boisées, noues plantées, mare, espaces verts plantés accompagnent le bâtiment et compensent la perturbation éventuelle du biotope existant.

L'environnement urbain et notamment l'avenue Isaac Newton ont été aménagés et viabilisés par RNA en prévision du développement immobilier de l'ensemble des parcelles desservies par cet axe. Cette zone d'activité sera constitué à terme d'un mélange d'activité tertiaire, artisanale, d'enseignement et de recherche.

L'aménageur de la ZAC (RNA) a pour objectif de reconstituer les biotopes éventuellement dégradés par les projets de construction dans la ZAC.

Par courrier du 25 septembre 2015, la métropole précise que le terrain cédé n'est pas le périmètre des ZNIEFF référencées.

Au vu des caractéristiques du futur CFA, de celle de la ZAC du Madrillet et de notre première approche des impacts, aucun élément ne met en évidence des aspects qui mériteraient d'être approfondis dans le cadre d'une étude d'impact du projet d'aménagement. Le projet du centre de formation des apprentis peut, à notre avis, en être dispensé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|--|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rouen.

le,

11 Mars 2016.

Signature



Thierry Delaunay.
Pdt BTP. CFA. HN.